

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Magali BORRE 
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr
Réf. : MB/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant la création du
lotissement "Rue de Metz" sur la commune de
VERNY
Accord avant le délai de 2 mois
PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Directeur de la
SAS LOGANE
Rue Wangari Maathai

57140 - NORROY-LE-VEEUR

Metz, le 17 Septembre 2012

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au :

➤ **rejet d'eaux pluviales dans le cadre du lotissement "Rue de Metz"
situé sur le ban communal de VERNY**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 Août 2012, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de VERNY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Copie transmise à :
- ECOLOR



PATRICIA LAHAYE